

## PROCES-VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 4 novembre à vingt heures, le Conseil municipal de SAINTE-FOY, légalement convoqué le 29 octobre 2020, s'est réuni, en raison des circonstances sanitaires, à la salle du Foyer rural en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Noël VERDON, Maire.

**Etaient présents** : Noël VERDON, Audrey FRANCHETEAU, Rémi BAROTIN, Virginie AMMI, Daniel COLAS, Laure GAZEAU, Marc GUYOT, Jordan MARTINEAU, Alain GUILLOU, Philippe GRELLIER, Didier ALBERT, Sandrine CARPENTIER, Cyril JAULIN, Anne GAUTREAU, Séverine BULTEAU.

**Personnes excusées représentées** :

Sophie PECH-HARDENNE a donné pouvoir à Rémi BAROTIN,  
Amélie FARINEAU a donné pouvoir à Noël VERDON,  
Florianne GASCHET a donné pouvoir à Virginie AMMI.

**Absents** : Marc VILLEMAIN

Anne GAUTREAU a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire demande aux élus présents si le compte-rendu de la dernière séance appelle une remarque de leur part quant à sa rédaction. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **HOMMAGE A SAMUEL PATY**

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil municipal rende hommage à Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie assassiné vendredi 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine.

*Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, a été assassiné à Conflans-Sainte-Honorine.*

*Cet assassinat est un acte barbare révoltant que rien ne peut justifier.*

*Cet acte odieux n'endeuille pas seulement la communauté éducative mais toute la France.*

*Nos valeurs de laïcité et de liberté d'expression sont mises en cause. Nous ne l'acceptons pas car c'est vider le sens de la liberté, de l'égalité et de la fraternité écrit sur le fronton des mairies.*

L'Assemblée respecte une minute de silence.

-----

### **N° 2020-09-01 : POINT DE SITUATION COVID-19**

Monsieur le Maire déclare que la pandémie augmente. Il rappelle la nécessité de respecter les mesures barrières.

Suite à l'annonce du reconfinement, des mesures spécifiques ont été prises à Sainte-Foy.

Il donne la parole à Audrey FRANCHETEAU.

Audrey FRANCHETEAU énumère les mesures prises au service administratif :

Le télétravail étant impossible à mettre en place, le service continue d'être assuré en présentiel.

Les gestes barrières doivent être respectés : port du masque obligatoire, aération régulière des bureaux, désinfection des postes, distanciation.

Dans les écoles, suite à la réception du protocole national reçu le 29 octobre pour une application le 2 novembre, les mesures suivantes ont été prises : récréations par classe, salles de sport fermées pour les deux écoles ainsi que la salle de motricité pour les élèves de l'école publique.

Au restaurant scolaire, deux services continuent d'être assurés, un service par école :

- de 11h40 à 12h20 : élèves de l'école privée
- de 12h20 à 12h30 : aération du restaurant scolaire
- de 12h30 à 13h20 : élèves de l'école publique

Les gestes barrières doivent être respectés :

- port du masque obligatoire pour le personnel intervenant et pour les enfants de 6 ans et plus. Les enfants peuvent enlever le masque une fois assis à table,
- lavage des mains des enfants,
- mise en place d'un sens de circulation,
- aération régulière du restaurant scolaire, désinfection du matériel, distanciation.

La réorganisation du service a nécessité des aménagements dans l'emploi du temps du personnel.

Audrey FRANCHETEAU remercie particulièrement les enseignants de l'école privée qui ont accepté le décalage horaire pour permettre aux jeunes élèves de l'école publique de manger à une heure raisonnable.

Elle remercie l'ensemble des enseignants, parents et personnel de cantine, pour leur adaptation.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Rémi BAROTIN.

Rémi BAROTIN explique qu'à la MARPA, le port du masque est désormais obligatoire pour les résidents dès la sortie du logement. Les visites des familles sont autorisées sur rendez-vous, dans la limite de deux visiteurs, dans un salon dédié. Les animations sont maintenues (gymnastique...). Pour une nouvelle admission dans un logement disponible, un test COVID19 est obligatoire. A défaut, un isolement de 15 jours sera mis en place.

Il ajoute que le protocole est désormais bien respecté, tant par les résidents que par leurs familles.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Daniel COLAS.

Daniel COLAS expose les mesures prises au service technique :

Le télétravail étant impossible à mettre en place, le service continue d'être assuré en présentiel, dans le respect des gestes barrières : port du masque obligatoire, désinfection du matériel, distanciation, une seule personne par véhicule. Les agents utiliseront le minibus de la commune afin d'être seuls dans chaque véhicule.

Les agents embauchent à la même heure mais dans des pièces différentes.

Pour le repas du midi, les 5 agents le prenant sur place, il a été décidé que deux pièces différentes seraient utilisées pour respecter les 4 m<sup>2</sup> par personne.

Monsieur le Maire ajoute que les difficultés sont importantes pour les commerçants, restaurateurs, bars... Il donne la parole à Virginie AMMI qui explique les modalités des différentes aides apportées par l'Etat.

-----

## **N° 2020-09-02 : SITUATION BUDGETAIRE FIN OCTOBRE ET DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire donne la parole à Audrey FRANCHETEAU.

Audrey FRANCHETEAU informe l'Assemblée que les finances actuelles de la communes sont conformes aux prévisions budgétaires, avec, au 1<sup>er</sup> novembre 2020, un excédent prévisionnel d'investissement de 88 000 € et un excédent prévisionnel de fonctionnement de 70 000 €.

Audrey FRANCHETEAU ajoute qu'il convient de procéder à l'ajustement des crédits votés lors du budget primitif de la Commune pour l'année 2020. En effet, la section d'investissement étant votée par opération, deux opérations doivent être créées :

- Locaux commerciaux (opération 500),
- Centre de santé (opération 510).

Elle propose la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		Proposition de vote
DEPENSES		
2158	500 : Locaux commerciaux	+ 3 000 €
2151	400 : Travaux de voirie	- 3 000 €
2158	510 : Centre de santé	+ 3 000 €
2183	510 : Centre de santé	+ 5 000 €
2184	510 : Centre de santé	+ 5 000 €
21311	290 : Aménagement nouvelle mairie	- 4 000 €
21312	210 : T.N. Ecole	- 3 000 €
21318	340 : Centre de loisirs / bibliothèque	- 3 000 €
21538	410 : T.N. Eclairage public	- 3 000 €

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les modifications telles que présentées ci-dessus.

-----

#### N° 2020-09-03 : ORGANISATION DU CENTRE DE SANTE ET DEPENSES COMPLEMENTAIRES AVEC L'ARRIVEE DU MEDECIN GENERALISTE

Monsieur le Maire annonce l'ouverture du centre de santé et l'arrivée du médecin pour le 16 novembre prochain. Il remercie Virginie AMMI pour son implication et sa rigueur dans la préparation et le suivi de ce dossier. Il remercie également Philippe GRELLIER d'avoir proposé à ce médecin de s'installer à Sainte-Foy.

Il donne la parole à Virginie AMMI.

Virginie AMMI présente le budget d'investissement du centre de santé :

Dépenses déjà effectuées	Mobilier du cabinet du médecin et du bureau de son assistant(e), matériel médical, matériel informatique et téléphonique	6 891,94 € HT	8 241,53 € TTC
Dépenses prévues	Petit matériel médical manquant, publicité, logiciel CPAM, divers	2 500 € HT	3 000 € TTC
<b>Total d'investissement</b>		<b>9 391,94 € HT</b>	<b>11 241,53 € TTC</b>

Elle présente ensuite le budget prévisionnel de fonctionnement :

	2020 (6 semaines)	2021	2022
Dépenses prévues	Salaire, charges comprises, du médecin et de son assistant(e), divers 12 220,50 €	Salaire, charges comprises, du médecin et de son assistant(e), divers 103 364 €	Salaire, charges comprises, du médecin et de son assistant(e), divers 103 364 €
Recettes prévues	Consultations 3 750 €	Consultations 84 375 €	Consultations 95 625 €
<b>Solde</b>	<b>- 8 470,50 €</b>	<b>- 18 989 €</b>	<b>- 7 739 €</b>

Les recettes dépendront essentiellement du nombre de consultations par jour et par semaine, prévu en augmentation au fil des mois :

Le résultat sera déficitaire, notamment au début, le temps que le médecin trouve sa patientèle.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un nouveau service proposé à la population, très demandeuse.

Une question sur la possibilité d'obtenir des subventions par le Conseil départemental est posée à Séverine Bulteau mais celle-ci n'a pas la réponse à ce jour.

-----

## **N° 2020-09-04 : PLAN DE FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS EN BIBLIOTHEQUE**

**VU** la délibération n° 2020-07-04 relative à la réorganisation de la maison des associations et au déplacement de la bibliothèque,

Monsieur le Maire donne la parole à Audrey FRANCHETEAU.

Audrey FRANCHETEAU présente le plan de financement prévu pour ce projet :

### **Estimation des travaux :**

	Montant HT	Montant TTC
Travaux	67 100,00 €	80 520,00 €
Etude de faisabilité	2 500,00 €	3 000,00 €
Honoraires MO	6 490,00 €	7 788,00 €
Divers : Bureau de contrôle, mission handicap, coordonnateur sécurité santé...	<u>2 000,00 €</u>	<u>2 400,00 €</u>
<b>TOTAL ESTIMATION</b>	<b>78 090,00 €</b>	<b>93 708,00 €</b>

### **Financement :**

DETR (30 %)	23 427,00 €
Région / DSIL (20 %)	15 618,00 €
Département - bibliothèque (10 %)	7 809,00 €
Fond de Concours Agglo (20 %)	15 618,00 €
Autofinancement	<u>15 618,00 €</u>
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>78 090,00 €</b>

Les travaux les plus onéreux concernent le réaménagement et l'isolation du garage.

Un appel d'offre sera lancé prochainement. L'objectif est que la nouvelle bibliothèque soit opérationnelle pour la rentrée de septembre 2021.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Audrey FRANCHETEAU à demander les subventions et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

-----

**N° 2020-09-05 : CONDITIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE-TEMPS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire donne la parole à Audrey FRANCHETEAU et Daniel COLAS.

Audrey FRANCHETEAU et Daniel COLAS précisent avant tout que le Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale doit être saisi avant la prise de décision du Conseil municipal.

Ils proposent les conditions suivantes pour la mise en place d'un compte épargne-temps (C.E.T.) :

- Pourront en être bénéficiaires les fonctionnaires titulaires et les agents contractuels, à temps complet ou à temps non complet, qui sont employés de manière continue et qui ont accompli au moins une année de service.

- L'alimentation du compte épargne-temps sera demandée par l'agent avant le 28 février de l'année N+1 et consistera uniquement en un report de congés annuels (journées complètes), sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet), ainsi que les jours de fractionnement, avec un maximum de 5 jours ; le C.E.T. pourra être alimenté dans la limite de 60 jours.

- L'utilisation du C.E.T. se fera uniquement sous la forme de congés (pas de monétisation), selon les règles applicables aux congés annuels.

- Le service gestionnaire informera l'agent de la situation de son C.E.T. avant le 31 janvier de l'année N+1.

Audrey FRANCHETEAU et Daniel COLAS précisent que, la plupart du temps, ces C.E.T. sont utilisés pour partir plus tôt à la retraite ou lors de certaines situations difficiles : enfants malades, famille à l'étranger par exemple.

Ils rappellent que les agents ont jusqu'au 28 février de l'année N+1 pour poser leurs congés annuels, mais les nécessités de service empêchent parfois de poser la totalité des congés avant la date limite, d'où l'intérêt du C.E.T.

Ils rappellent enfin que l'alimentation et l'utilisation du C.E.T., comme la pose des congés annuels, sont toujours à l'appréciation du responsable de service.

-----

**N° 2020-09-06 : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Monsieur le Maire donne la parole à Audrey FRANCHETEAU et Didier ALBERT.

Didier ALBERT informe l'Assemblée que l'élection du Conseil Municipal des Jeunes s'est déroulée le vendredi 16 octobre dernier. Les jeunes candidats avaient chacun rédigé leur profession de foi. Les élèves sont venus voter munis de leur carte d'électeur. Le bureau était tenu par des élus du Conseil municipal. Tout s'est très bien passé.

Ont été élus :

	<u>Ecole publique</u>	<u>Ecole privée</u>
CM1	Elliot FOURTEAU Alycia MICHON	Colinne GUINÉ Pauline SIMONNEAU
CM2	Pierre BARITEAU Zoé VIOLLEAU	Gautier PILLET Lilou CLÉMENT
6ème	Alysson BULTEAU Ava DESSAUGE	

Audrey FRANCHETEAU précise qu'ils seront sollicités pour mettre des actions en place.

Le Maire ajoute que le Conseil municipal des jeunes n'a pas encore pu être installé mais les jeunes sont très sérieux. Il remercie également les élus qui ont été présents le jour de l'élection.

-----

**N° 2020-09-07 : RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS ET DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LES RIVES DE LA VERTONNE 3 - EXTENSION »**

**VU** la délibération du 11 mars 2014 relative à la convention de transfert à la Commune des équipements communs du lotissement « Les Rives de la Vertonne 3 – Extension »,

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un lotissement privé dont la voirie et les espaces communs doivent être rétrocédés à la Commune le 31 juillet 2021.

Daniel COLAS et Alain GUILLOU ont géré ce dossier.

Daniel COLAS précise que des réserves ont été émises lors de la réception des travaux le 29 juillet 2020. La commune reste vigilante sur les travaux restant à réaliser.

-----

**N° 2020-09-08 : EVACUATION DES EAUX PLUVIALES RUE DE LA PETITE BOULE**

Monsieur le Maire et Daniel COLAS informent l'Assemblée des problèmes d'évacuation des eaux pluviales existants rue de la Petite Boule : lors des fortes pluies, les fossés sont saturés et les riverains sont inondés du fait de remontées d'eau dans les logements via les canalisations.

Le bureau d'études BEJI a été saisi. Les riverains ont été auditionnés à leur domicile.

Les travaux préconisés sont notamment : le curage des fossés côté Talmont Saint-Hilaire, la révision du busage, la vérification des canalisations, la fermeture de la communication entre certaines canalisations.

-----

**QUESTIONS DIVERSES**

-----

**Accessibilité : Suite de la visite de Monsieur Yann JONDOT**

Monsieur le Maire rappelle la rencontre qui a eu lieu le 9 octobre 2020 avec Monsieur Yann JONDOT, référent national de l'accessibilité. Il remercie les élus qui sont venus à la présentation et précise qu'un rendez-vous a été pris avec le député et la sénatrice.

Il donne la parole à Cyril JAULIN qui, à cette occasion, a été nommé référent accessibilité dans le département de la Vendée.

Cyril JAULIN expose les mesures simples et peu coûteuses préconisées par Yann JONDOT :

- Achat d'une rampe dans chaque commune et mise à disposition en mairie en cas de besoin,
  - Pose d'une sonnette accessible aux personnes en situation de handicap devant les établissements publics,
  - Pose d'une rampe d'appui pour gravir les quelques marches à l'attention des personnes à mobilité réduite qui ne sont pas en fauteuil roulant,
  - Mise en place de dispositifs (bande de guidage, marquage au sol, système d'aide à l'audition...).
- Il précise que plusieurs de ces mesures ont déjà été prises à Sainte-Foy.

Il remercie tous ceux qui ont participé à cette rencontre et ajoute que les maires des communes voisines, présents à cette réunion, sont très volontaires.

Monsieur le Maire remercie Cyril JAULIN pour son investissement sur ce dossier.  
Audrey FRANCHETEAU présente également les remerciements du maire des Achards.

-----  
**ACTIVITE DES COMMISSIONS**  
-----

**Commission Associations, culture et communication (Laure GAZEAU)**

- Petit Foyen : en cours d'impression. Distribution prévue en début de semaine prochaine, avec le flyer de présentation du nouveau centre de santé (horaires, numéro de téléphone...).
- Elle remercie Jordan MARTINEAU pour la conception et la mise en page.
- Le Foyen, bulletin municipal : démarrage de la rédaction. Lancement prévu début 2021.
- Associations : rencontre le 18 octobre avec tous les présidents (ou leur représentant) d'associations pour faire le point sur le démarrage de la saison : actuellement, toutes les associations sont à l'arrêt. Certaines sont en difficulté financière du fait de l'annulation des manifestations.

**Commission Action sociale et CCAS (Rémi BAROTIN)**

- Colis de Noël à partir de 75 ans : environ 120 colis. Portage du 14 au 18 décembre.
- Spectacle de Noël des enfants : annulation probable du fait de la pandémie de COVID-19.
- Distribution de livres et friandises aux élèves des écoles, aux crèches et assistantes maternelles.
- Commission logement : 3 logements ont été attribués.
- MARPA :
  - Emploi comptable de 21h/mois, à répartir dans le mois selon les besoins
  - Aide du Département attribuée : 2 749 €
- Assemblée générale de l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS) : mutualisation des informations entre les communes.
- Commission Solidarité de l'Agglomération : plusieurs actions en faveur des seniors.

**Commission Voirie, bâtiments et infrastructures (Daniel COLAS)**

- Plateau ralentisseur : réunions de chantier toutes les semaines. Travaux en cours d'achèvement.
- Voirie : la plupart des travaux sont terminés. Reste une bande PMR.
- Cimetière : cunette efficace pour l'évacuation de l'eau.
- Reprise de la digue du plan d'eau.
- Débroussaillage des chemins.
- Elagage à terminer.

Alain GUILLOU expose le problème de la vitesse très élevée rue Pierre levée.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une rencontre est prévue avec un responsable de l'Agence routière pour trouver un moyen de limiter la vitesse. Alain GUILLOU propose, pour dégager la responsabilité de la commune en cas d'accident, de limiter la vitesse à 30 km/h.

### **Commission Commerces, économie et tourisme (Virginie AMMI)**

- Nouvelle coiffeuse : démarrage de l'activité le 10 décembre 2020... en fonction des mesures sanitaires liées au COVID-19.
- Réunion de la commission prochainement : lister tous les artisans et autoentrepreneurs de la commune, pour leur apporter de l'aide si nécessaire.
- Infirmiers : ils exerceront prochainement dans la maison de service.
- Zones tampons : accompagnement très instructif de Line Cerisier. On attend son rapport.

### **Commission Enfance-jeunesse (Audrey FRANCHETEAU)**

- Passeport du civisme : en attente du fait du COVID-19.
- Restaurant scolaire : achat de tables et chaises.
- Prochain conseil d'école : le 12 novembre 2020.
- Reprise de la compétence restauration scolaire :

Le Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale a été saisi et rendra un avis le 7 décembre 2020.

Sur 10 personnes travaillant pour le restaurant scolaire, 6 sont salariées de la section « Restaurant scolaire » de l'association du Foyer rural. 3 sont en CDI (7,5h, 4,5h et 1,5h par jour de cantine) et 3 sont en CDD (1,5h par jour de cantine) soit 1,7 équivalent temps-plein (ETP) à intégrer au 01.01.2021.

Chaque agent sera reçu individuellement pour échanger sur ses missions et son poste.

Les 3 salariées en CDI se verront proposer une nomination au grade d'adjoint technique territorial stagiaire à temps non complet annualisé équivalent à ce qu'elles ont actuellement.

Les 3 salariées en CDD se verront proposer un CDD de droit public au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet annualisé équivalent à ce qu'elles ont actuellement.

Remerciements au personnel de la cantine pour leur travail.

La commission se réunira prochainement pour déterminer les conditions de reprise et donner un avis sur les fiches de postes rédigées pour chaque agent.

Les élus sont invités à se rendre compte sur place de l'organisation de la cantine.

### **Sécurité et vie quotidienne (Marc Guyot)**

- Plusieurs dépôts sauvages de matériaux de construction. La commune a porté plainte. On ne connaît pas encore le(s) auteur(s) de ces agissements.

### **Urbanisme (Jordan MARTINEAU et Noël VERDON)**

- Lotissement tranches 2 et 3 des Hauts du Lac : 48 lots de 330 à 540 m<sup>2</sup>. Présentation par Vendée habitat. 8 logements intermédiaires. Nombreux espaces verts. Mise en vente des premiers lots prévue fin 2021-2022. Il y a de nombreuses demandes de lotissements à Sainte-Foy, mais la commune souhaite maîtriser le foncier pour atteindre une population de 3 000 à 3 200 habitants en 2040.

Les prix des lotissements sont attractifs : 110-115 € /m<sup>2</sup>.

- SCOT : le dossier est consultable en mairie.

### **Cérémonie du 11 novembre (Noël VERDON)**

La cérémonie aura lieu à 11h00 en présence de 6 personnes seulement :

- 3 élus : Noël VERDON, Audrey FRANCHETEAU et Marc GUYOT

- 3 représentants d'associations et porte-drapeaux

-----



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Réunion du 4 novembre 2020 :

N° 2020-09-01 : Point de situation COVID-19

N° 2020-09-02 : Situation budgétaire fin octobre et décision modificative

N° 2020-09-03 : Organisation du Centre de santé et dépenses complémentaires avec l'arrivée du médecin généraliste

N° 2020-09-04 : Plan de financement pour la transformation de la maison des associations en bibliothèque

N° 2020-09-05 : Conditions pour la mise en place d'un compte épargne-temps pour le personnel communal

N° 2020-09-06 : Conseil Municipal des Jeunes

N° 2020-09-07 : Rétrocession des espaces communs et de la voirie du lotissement « Les Rives de la Vertonne 3 - Extension »

N° 2020-09-08 : Evacuation des eaux pluviales Rue de la Petite Boule

Noël VERDON	Audrey FRANCHETEAU	Rémi BAROTIN
Virginie AMMI	Daniel COLAS	Laure GAZEAU
Marc GUYOT	Jordan MARTINEAU	Alain GUILLOU
Philippe GRELLIER	Didier ALBERT	Sophie PECH-HARDENNE pouvoir donné à Rémi BAROTIN
Sandrine CARPENTIER	Cyril JAULIN	Anne GAUTREAU
Amélie FARINEAU pouvoir donné à Noël VERDON	Florianne GASCHET pouvoir donné à Virginie AMMI	Marc VILLEMMAIN  absent
Séverine BULTEAU		